

Appel à candidature
Chef de service Développement durable

Statut

Poste de catégorie A+ ouvert exclusivement aux fonctionnaires.

Le Parc national des Cévennes

Le Parc national des Cévennes couvre près de 3 000 km² avec un cœur protégé habité avoisinant les 950 km². Il est réparti sur 120 communes en Lozère, dans le Gard et aux confins de l'Ardèche, dont 111 sont des communes adhérentes à la charte du Parc. La diversité géologique, les contrastes climatiques et l'escarpement topographique ont fait de ce balcon du sud-est du Massif Central au-dessus de la Méditerranée un carrefour et un refuge pour toutes les formes de vie, du sauvage à l'humain, en étroite osmose.

La force de l'identité culturelle, la grandeur des paysages culturels, et la diversité des formes de vie, héritées de 5 000 ans d'agropastoralisme, lui ont valu successivement un classement en Parc national protégeant l'héritage, en Réserve de biosphère associant conservation et développement, et récemment en Bien du Patrimoine Mondial pour faire perdurer ses paysages agropastoraux évolutifs et vivants.

L'établissement public du Parc national des Cévennes a élaboré avec les partenaires locaux et nationaux, au premier rang desquels les communes, une charte, approuvée par décret du 8 novembre 2013, qui va faire vivre ce triple classement dans un projet de territoire à 15 ans. Il compte au 1^{er} janvier 2017, 78,5 postes (en équivalent temps plein).

Le territoire du Parc national abrite une population de plus de 67 000 habitants. Leur répartition sur les 120 communes est contrastée : zones rurales à faible densité d'une part, secteurs sous influence urbaine d'autre part. Implanté dans une région peu peuplée et soumise pendant plus d'un siècle à un exode intense, le Parc national connaît désormais une dynamique migratoire positive, amorcée dans les années 90.

Le cœur du Parc national qui s'étend sur 55 communes est habité avec environ 700 habitants permanents, chassé et comprend une centaine d'entrées routières.

Il compte 250 lieux-dits habités, plus 50 restaurables et plus d'un millier de bâtiments traditionnels d'origine agricole, certains en usage, la plupart abandonnés. Ce patrimoine exceptionnel, typique de la civilisation agricole du sud Lozère et des Cévennes gardoises, a été principalement façonné par trois roches : le granite, le schiste et le calcaire.

Les activités agricoles et pastorales contribuent à la préservation des milieux ouverts de haute valeur patrimoniale, de la qualité des paysages et de la biodiversité. Permettre le maintien d'une agriculture dynamique sans sacrifier la valeur écologique et patrimoniale du Parc national constitue un enjeu majeur pour l'établissement. Avec environ 400 exploitations agricoles, l'agriculture utilise un quart de la surface du cœur du Parc national.

Le Parc national des Cévennes est aussi un parc majoritairement boisé (près de 70%). La forêt contribue donc significativement à l'économie locale, la filière bois générant de nombreux emplois directs et indirects. En outre, les forêts sont gérées pour leur rôle de protection et de lutte contre l'érosion. Sans remettre en cause ces vocations, le Parc national travaille à garantir une prise en compte de la biodiversité et des paysages dans les actions de gestion sylvicole.

Positionnement du poste au sein du Parc national des Cévennes

Outre la direction et le secrétariat général, l'établissement public est organisé autour de trois services : Connaissance et Veille du territoire / Développement durable / Accueil et Sensibilisation.

Il est présent à Florac avec son siège et sur 4 massifs : Aigoual / Causses-Gorges / Mont-Lozère / Vallées cévenoles.

Le poste de Chef de service *Développement durable* est à pourvoir, avec un rattachement direct à la direction. Il est basé à Florac-Trois-Rivières (48).

Le **service Développement durable** comprend trois pôles : Forêt / Agri-environnement / Architecture-Urbanisme-Paysage et rassemble 18 personnes dont 8 affectés à des massifs. Il est composé au siège, d'une assistante et de 7 chargés de mission, et affectés à des massifs, de 7 techniciens spécialisés (4 sur l'agri-environnement, 2 sur la forêt, 1 sur les travaux) et 2 chargés de mission *Architecture*.

Il a en charge notamment :

- la politique en matière d'eau,
- la politique en matière de chasse et de pêche,
- la politique agri-environnementale, et notamment le soutien à l'agropastoralisme (Pôle Agri-environnement),
- la politique forestière (Pôle Forêt),
- la politique architecturale (Pôle Architecture-Urbanisme-Paysage),
- la politique en matière d'urbanisme (Pôle Architecture-Urbanisme-Paysage),
- la politique de préservation des paysages (Pôle Architecture-Urbanisme-Paysage),
- les travaux relatifs au patrimoine immobilier de l'établissement (Pôle Architecture-Urbanisme-Paysage),
- l'instruction et le suivi complet des demandes d'autorisation, notamment de travaux, dans tous ses domaines

Missions

Placé sous l'autorité hiérarchique de la directrice de l'établissement, **le chef de service *Développement durable*** est basé à Florac-Trois-Rivières au siège du Parc national.

Il a en charge :

- l'élaboration et le pilotage de la politique de l'établissement dans les domaines de compétence de son service,
- la supervision de l'instruction des demandes d'autorisation dans ces domaines, conformément aux modalités d'application de la réglementation du cœur du Parc national,
- la supervision des travaux relatifs au patrimoine immobilier du parc en lien avec le secrétariat général,
- la supervision de l'animation des commissions Agriculture / Forêt / Chasse / Architecture-Urbanisme et Paysage, sous l'autorité de leurs présidents respectifs
- l'encadrement hiérarchique de l'équipe de 17 personnes dont 6 en relation directe (4 A, 1 B, 1C) en veillant à la bonne valorisation des compétences disponibles et le suivi des objectifs individuels,
- la définition et le suivi du budget du service,
- la représentation institutionnelle de l'établissement lors de réunions,
- la relation partenariale sur la définition et la mise en œuvre des politiques du service avec les services déconcentrés de l'Etat et les organismes départementaux ou régionaux,
- la bonne coordination des actions menées par le service à l'échelle du parc et la bonne circulation des informations tant au sein du service qu'avec les autres chefs de service et délégués territoriaux,

- la recherche de réponses adaptées aux besoins du territoire identifiés par les délégués territoriaux, notamment ceux formalisés dans les conventions d'application de la charte passées avec chaque collectivité.

Pour mener à bien ses missions :

- il fait partie du comité de direction de l'établissement. A ce titre, il contribue à l'élaboration de l'ensemble des politiques menées par l'établissement. Avec une bonne connaissance de l'ensemble des interventions de l'établissement public, il apporte à la direction, aux délégués territoriaux et aux autres chefs de service une expertise dans ses domaines.
- il organise une réunion de service tous les 15 jours,
- il veille à assurer un contact régulier avec les représentants des instances de l'établissement public sur les sujets qui le concernent
- il participe aux instances de l'établissement, et en tant que de besoin, à des groupes de travail d'IPAMAC (association des parcs naturels du Massif central), de l'AFB (agence française pour la biodiversité), du Bien inscrit *Les Causses et les Cévennes* Unesco et du réseau des réserves de biosphère.

Pour toutes ces activités, il est amené à encadrer des stagiaires ou des contractuels à durée déterminée.

Des déplacements sont à prévoir tant sur les massifs mais aussi ponctuellement à l'échelle régionale ou nationale.

Compétences recherchées

- Très bonnes compétences en encadrement,
- Très bonne connaissance des politiques publiques d'aménagement du territoire et de développement durable,
- Bonne connaissance du fonctionnement des collectivités territoriales
- Bonnes connaissances des principes de gestion agricole et forestière et des organisations professionnelles de ces secteurs
- Bonnes connaissances en travaux et aménagement
- Bonnes connaissances de l'écologie des systèmes
- Bonnes connaissances du monde rural
- Connaissances en matière de réglementation environnementale
- Goût du contact et aisance relationnelle
- Très bonne expression orale, y compris pour de la prise de parole en public,
- Capacité de négociation et d'animation et force de conviction,
- Aptitude au travail en équipe et en réseau,
- Très bonne expression écrite
- Esprit d'initiative, sens des responsabilités et de l'intérêt général
- Sens de la rigueur, de l'organisation, esprit de synthèse
- Maîtrise des logiciels courants de bureautique
- Compétences souhaitées en utilisation de données SIG

Statut, diplômes, expérience et niveau de formation souhaité

- réservé aux agents titulaires de catégorie A+ de la fonction publique d'Etat (IPEF, IDTPE, IDAE...) ou de la fonction publique territoriale, par voie de détachement ou de mutation
- expérience requise en management,
- expérience requise de conduite de politiques publiques d'aménagement du territoire ou de développement durable, de préférence en milieu rural,
- permis de conduire B.

Disponibilité

Poste susceptible d'être vacant au 1^{er} octobre 2017

Modalités de dépôt des candidatures

Les candidats adresseront une lettre de motivation, un curriculum vitae ainsi qu'un arrêté de situation administrative, **avant le 3 septembre 2017**

- par courriel avec accusé de réception à : carine.thomas@cevennes-parcnational.fr
- ou, le cas échéant, par courrier à l'attention de Mme la Directrice,
Parc national des Cévennes, 6 bis place du Palais 48400 FLORAC-TROIS-RIVIERES

Une première sélection des candidats se fera sur dossier.

La direction convoquera les candidats sélectionnés pour les auditionner **le vendredi 8 septembre 2017**.

Toute personne ayant fait acte de candidature sera informée par courriel des suites données à cet appel à candidature.

Pour toute information complémentaire, s'adresser à :

Mme Céline BILLAULT, secrétaire générale du Parc national des Cévennes

tél : 04 66 49 53 28 - celine.billault@cevennes-parcnational.fr